

## LES DÉCHÈTERIES

Réservées aux particuliers  
3m<sup>3</sup> maximum par jour - 16 passages par an

### DÉCHÈTERIES FIXES

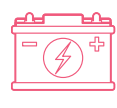
- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche



TEXTILES



GROS CARTONS



BATTERIES



GRAVATS



MÉTAUX



BOIS



DÉCHETS VÉGÉTAUX  
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES  
DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)



ENCOMBRANTS  
(MEUBLES,  
MATELAS,...)



DÉCHETS  
MÉNAGERS  
SPÉCIAUX  
(HUILES, PILES,  
PHYTOSANITAIRES,  
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS  
D'ÉQUIPEMENTS  
ÉLECTRIQUES  
ET ÉLECTRONIQUES



PNEUMATIQUES  
ET TÔLES  
EN FIBROCIMENT  
(uniquement à  
Sallaumines  
et Pont-à-Vendin)

### PONT-À- VENDIN

ZA Canarderie - Rue Arthur Thomas

### SALLAUMINES

(hauteur des véhicules limitée à 2m)  
Rue de Guînes

### GRENAV

(hauteur des véhicules limitée à 2m)  
ZAL Quadraprac - Rue de Condé



Pour bénéficier des services  
des déchèteries  
de l'agglomération,  
une carte d'accès gratuite  
est obligatoire.

Pour l'obtenir et la recevoir à domicile,  
rendez-vous sur notre site :

[dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr](http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr)

### DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février : de 12h à 18h
- Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre : de 13h à 19h
- Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre : de 12h à 18h



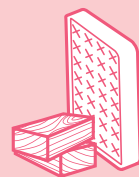
MÉTAUX



GRAVATS



PETITS  
APPAREILS  
MÉNAGERS



ENCOMBRANTS  
(BOIS, MATELAS,...)



DÉCHETS  
MÉNAGERS  
SPÉCIAUX  
(HUILES ALIMENTAIRES,  
PILES, PHYTOSANITAIRES,  
PEINTURES, ACIDES,...)



DÉCHETS VÉGÉTAUX  
(TONTES DE PELOUSE, TAILLES  
DE HAIES, FEUILLES MORTES,...)

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint-Nazaire	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouyigny-Boyeffles	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en-Gohelle	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> jeudi	Rue de l'Égalité
Gouy-Servins	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> lundi	Place de la Mairie
Servins	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)

# COLLECTE DE VOS DÉCHETS CALENDRIER 2021

## AVION

# JE TRIE TOUS LES EMBALLAGES ET LE PAPIER



Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le n° vert gratuit

N° Vert 0 800 596 000

<http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr>

[dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr](http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr)

N° Vert 0 800 596 000

SAPINS  
DE NOËL  
Retrouvez les modalités  
de collecte à partir  
du 21 décembre 2020

# EMBALLAGES EN VERRE

# EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

# DÉCHETS VÉGÉTAUX

**ATTENTION**

En cas de dépôt dans votre propre poubelle ou de dépôt sauvage, risque de refus de collecte et jusqu'à 1500 € d'amende\*.  
\*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal



## VOUS TRIEZ...



**DÉCHETS NON AUTORISÉS**  
Vaisselle, ampoules, miroirs, vitres, bouchons et couvercles...

DEPUIS 2020



Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)  
**LE JEUDI APRÈS-MIDI DES 13H00**

Besoin de plus d'infos sur le tri et la prévention? Téléchargez le nouveau guide des déchets!



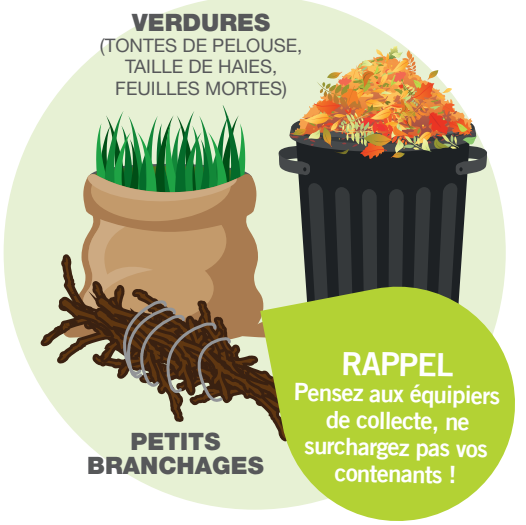
Scannez le QR code pour consulter le guide



Ou Rendez-vous sur le site [dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr](http://dechets-info-services.agglo-lenslievin.fr)

DU 29 MARS AU 26 NOVEMBRE 2021  
Une collecte par semaine  
**LE MERCREDI MATIN DES 6H00**

**PRÉSENTEZ SUR LE TROTTOIR :**



**RAPPEL**  
Pensez aux équipements de collecte, ne surchargez pas vos contenants!

- **Verdures** (tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes) dans un contenant rigide ou en sacs. Ces derniers, une fois vidés, seront déposés à l'intérieur du contenant.
- **Petits branchages**: maximum 1m20 de long et 10cm de diamètre, fagotés avec une ficelle.

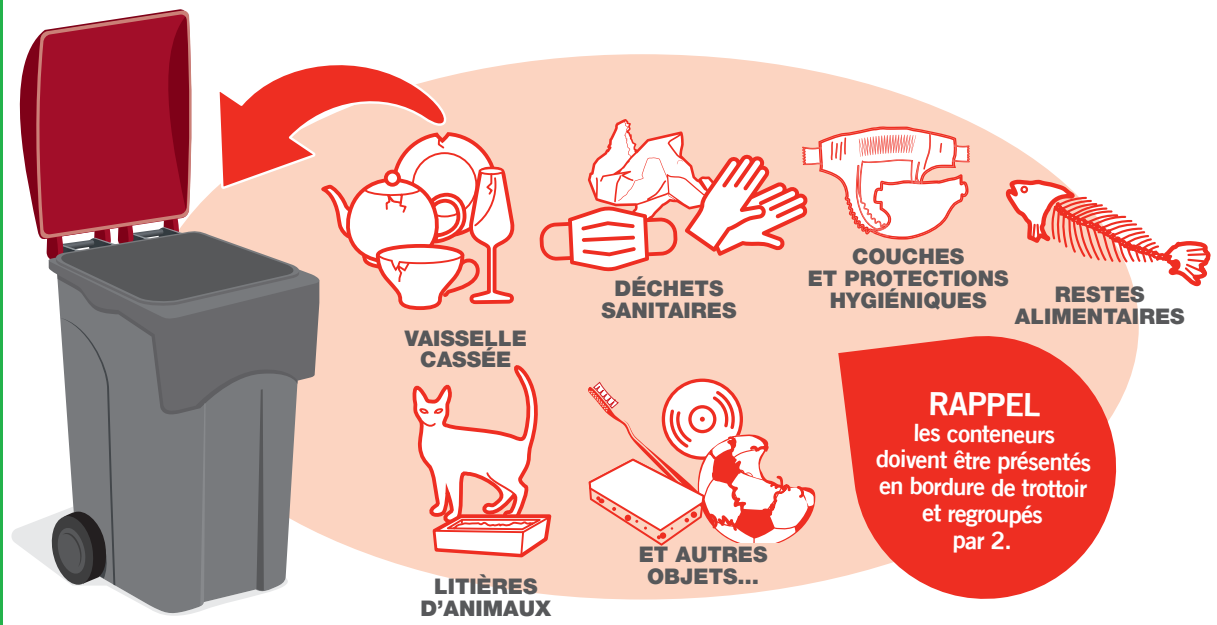
**MAXIMUM 10 SACS DE 100L DE VERDURES OU 1 M³ DE BRANCHAGES FAGOTÉS**

## NOUS RECYCLONS



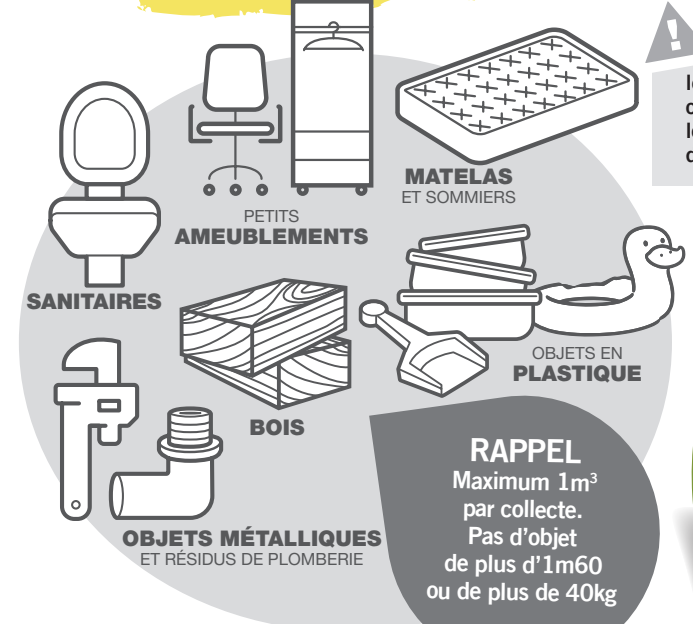
## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Une collecte par semaine (hors secteur bornes enterrées)  
**LE MERCREDI MATIN DES 6H00**



## ENCOMBRANTS

**CHANGEMENT DES MODALITÉS DE COLLECTE**



**DÉCHETS EXCLUS DE LA COLLECTE**  
Déchets d'équipements électriques et électroniques - gravats - cartons - tout produit chimique (peinture, lasure...) - tôles en fibrociment - pneumatiques - bonbonnes de gaz - vitres, miroirs et fenêtres munies de leurs vitres

## DEUX SOLUTIONS

- **En priorité**, les déposer en déchèterie (adresses et horaires indiqués au dos de ce calendrier)
- **Si impossibilité**, les faire évacuer sur rendez-vous en appelant le numéro vert. Le rendez-vous sera fixé dans un délai maximum de 3 semaines

Attention, en cas de collecte sur rendez-vous, les encombrants sont à remettre directement au collecteur lors de son passage. Les dépôts sur les trottoirs sont strictement interdits sous peine d'amende.



**RAPPEL DÉPÔT SAUVAGE :**  
CONFISCATION DU VÉHICULE ET JUSQU'À **1 500 € D'AMENDE\***  
\*Articles R632-1, R633-6 et R635-8 du Code pénal

**SI VOTRE COLLECTE TOMBE UN JOUR FÉRIÉ, ELLE SERA REPORTÉE AU SAMEDI SUIVANT AUX MÊMES HORAIRES.**